

Chargé de prévention

Objectif

- Aider l'employeur dans ses activités de protection et de prévention des risques professionnels
- Comprendre le cadre réglementaire en matière de prévention des risques
- Repérer et analyser les risques et participer à la mise à jour du document unique
- Participer aux projets d'aménagements modifiant les conditions d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail
- Participer aux enquêtes liées aux accidents graves, presqu'accidents, ou maladies professionnelles

Réglementation

Code du travail - Article R4541-8

- L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.
- Le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail [...].
- L'employeur peut faire appel, après avis du CHSCT ou, en son absence, des délégués du personnel, aux intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) disposant de compétences dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. [...]

En cas de contentieux, cette non-application de l'art L.4644-1 du Code du travail peut constituer un élément « à charge » à l'encontre de la politique de prévention menée dans l'entreprise.

Pré-requis

Aucun

Public

Salarié exerçant ou amené à exercer les fonctions de Chargé de prévention ou Référent sécurité

Durée

Initiale : 21 heures (3 jours)

Recyclage : 14 heures (2 jours) si au delà de 4 ans d'activité

Groupe

10 participants maximum

Date

INTRA : à la demande.

Lieu

Intra-entreprise (dans vos locaux).

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Accessibilité

Cette formation peut être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Chargé de prévention

Programme

LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

- L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »
Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over, de Déchets de production...)
- LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL
Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche Matériel – Milieu)
- NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES
Les différentes responsabilités
Obligations de l'employeur et des salariés
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable
La délégation de pouvoir
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Procédure de Danger Grave et imminent

LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION

- Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail
- La CARSAT et les Comités Techniques Régionaux l'OPPBTP
- Les Directions Régionales et Départementales du Travail
- Service de Santé au Travail (rôles, Fiche d'Entreprise)
- L'Inspecteur du Travail et les Contrôleurs du Travail (rôles et moyens)
- Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)
- CHSCT, CE, DP, sections syndicales, service Médical du Travail
- Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels
- L'analyse des risques a posteriori

RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ

- Définition des missions (contrôles, analyse de risques, inspections, enquêtes...)
- Documents se rattachant à la mission (accueil nouveaux embauchés, registres obligatoires...)
- Informations obligatoires
- Formations obligatoires pour le personnel
- Principales vérifications périodiques

Programme

RÉFÉRENT SANTÉ SÉCURITÉ (suite)

- Rôles des IRP dans la politique de prévention
- Réunions & visites obligatoires (délai légal, réunions ordinaires et extraordinaires, délibérations...)
- Recours à un expert agréé
- Délit d'entrave
- Évaluation des Risques à Priori (EvRP ou Document unique) décret 2001-10116
- Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS et harcèlements...)
- Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
- Cadre réglementaire, mise en œuvre et fonctionnement, réactualisation et amélioration continue
- Travaux effectués dans l'entreprise par une entreprise extérieure
- Plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
- Permis de feu, consignations
- Plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
- Protection des travailleurs isolés
- PPSPS, PGC, DIUO

L'ANALYSE DES RISQUES A POSTERIORI

- Les enquêtes obligatoires
Cadre règlementaire
- Constitution du dossier d'accident du travail
Étude d' A.T. par la méthode de « l'Arbre des Causes »
Recueil et formulation des faits
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction
- Finalité de l'arbre des causes
Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre
Suivre les mesures dans le temps
Bilan périodique

Chargé de prévention

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un Coordonnateur SPS agréé niveau 1, intervenant en prévention des risques professionnels enregistré auprès de la DIRECCTE Auvergne, Rhône-Alpes.

Moyens et outils pédagogiques

- Salle de formation équipée de vidéoprojecteur
- Ordinateurs / Clé USB remis à chaque candidat.

Les + de SECOURISK

- Formation dispensée par un formateur Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré auprès de la DIRECCTE
- Formation ayant pour but de donner des outils pratiques rapidement transposables.
- Remise de documentation à chaque participant
- Suivi et aide téléphonique Post-formation
- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com